

# FORTEA

Centre de C ompétence M ultisectoriel  
M ultisectorieel D ienstencentrum

---

**Evolution récente et à venir de  
l'environnement réglementaire européen:  
Quelle implication pour le secteur carrier ?**

- 1) La Directive « Mining waste »
- 2) La Directive IPPC et PRTR
- 3) Les Directives « Climate Change »
- 4) La Stratégie sur les matières premières non-énergétiques
- 5) Natura 2000 et la biodiversité
- 6) L'Accord de Dialogue Social

- 1) **La Directive « Mining waste »**
- 2) La Directive IPPC et PRTR
- 3) Les Directives « Climate Change »
- 4) La Stratégie sur les matières premières non-  
énergétiques
- 5) Natura 2000 et la biodiversité
- 6) L'Accord de Dialogue Social

## 1) La Directive « Mining waste »

Origine: accidents miniers en Espagne et Roumanie, causés par des écoulements de cyanure dans des rivières voisines

Objectifs:

Harmoniser les règles en matière d'autorisation et de gestion des déchets miniers et des « déchets de l'activité de carrière »:

- terres de découverte
- « stériles » et autres résidus de l'extraction
- bassins de décantation

## 1) La Directive « Mining waste »

### Contenu:

- obligation de disposer d'un **permis** pour une « installation de gestion de déchets »
- **plan d'exploitation** – phasage: « Etablissement d'un Plan de gestion des déchets : dispositif de sécurité interne, devoir d'information, prévention des effets sur environnement »
- **identification des matériaux**: « Procédure de caractérisation des déchets »
- **analyse de risque**: « classification des installations de déchets ( si classe A, établissement d'un plan d'urgence externe + suivi de impact sur l'eau ) »
- **cautionnement** du réaménagement: « Garanties financières »
- suivi des **réaménagements**: « Inspection – révision – post-gestion »

## 1) La Directive « Mining waste »

En cours: en principe avant mai 2008

- « Comitologie » sur les aspects techniques de la directive:

- caractérisation des « déchets »
- définition de déchet inerte
- classification des « installations de gestion de déchets »
- garanties financières

- Transposition en législations nationales ou régionales

1) La Directive « Mining waste »

## **2) La Directive IPPC et PRTR**

3) Les Directives « Climate Change »

4) La Stratégie sur les matières premières non-  
énergétiques

5) Natura 2000 et la biodiversité

6) L'Accord de Dialogue Social

## 2) La Directive IPPC:

- objectifs: harmonisation des procédures de permis (info du public, durée, ...) , des références techniques (BAT) pour les émissions dans l'air, l'eau et le sol issues de certains secteurs industriels
- installations concernées: notamment ciment, chaux, céramique, ...
- cas particulier: BREF (BAT reference doc) « gestion des déchets miniers »
- mise en place d'un inventaire européen des émissions appelé EPER (European Pollution & Emission Registry)

# EPER est devenu E-PRTR (Eu- Pollution Release & Transfer Registry)



The screenshot shows the E-PRTR website interface. The header includes the E-PRTR logo and the text 'The European Pollutant Release and Transfer Register' and 'Diffuse Sources'. The main content area is partially obscured by a text box, but navigation links like 'Home', 'Contact', and 'Print' are visible. The left sidebar contains a menu with items like 'Background to E-PRTR', 'Questions to E-PRTR', 'Data Inventory', 'Download', 'Links', and 'Glossary'. A 'Data Quickfinder' search box is also present.

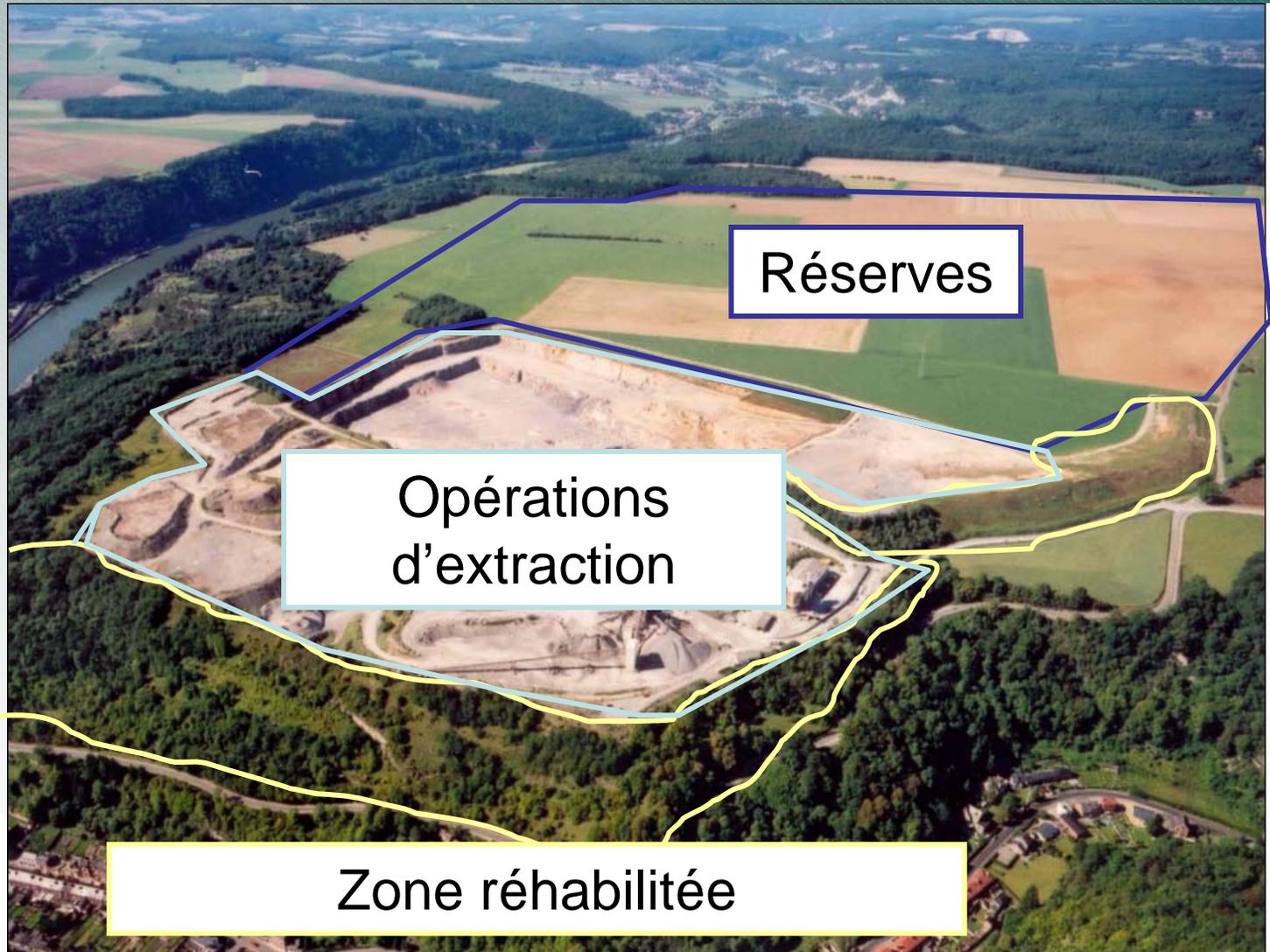
- Activités d'exploitation en carrière: nouvelle activité visée par le PRTR
- 2007 : 1er monitoring des données  
↓
- 2008 : 1er reporting des données
- Collaboration entre les Autorités wallonnes et FORTEA pour définir comment mesurer et communiquer ces données

# Zone d'extraction

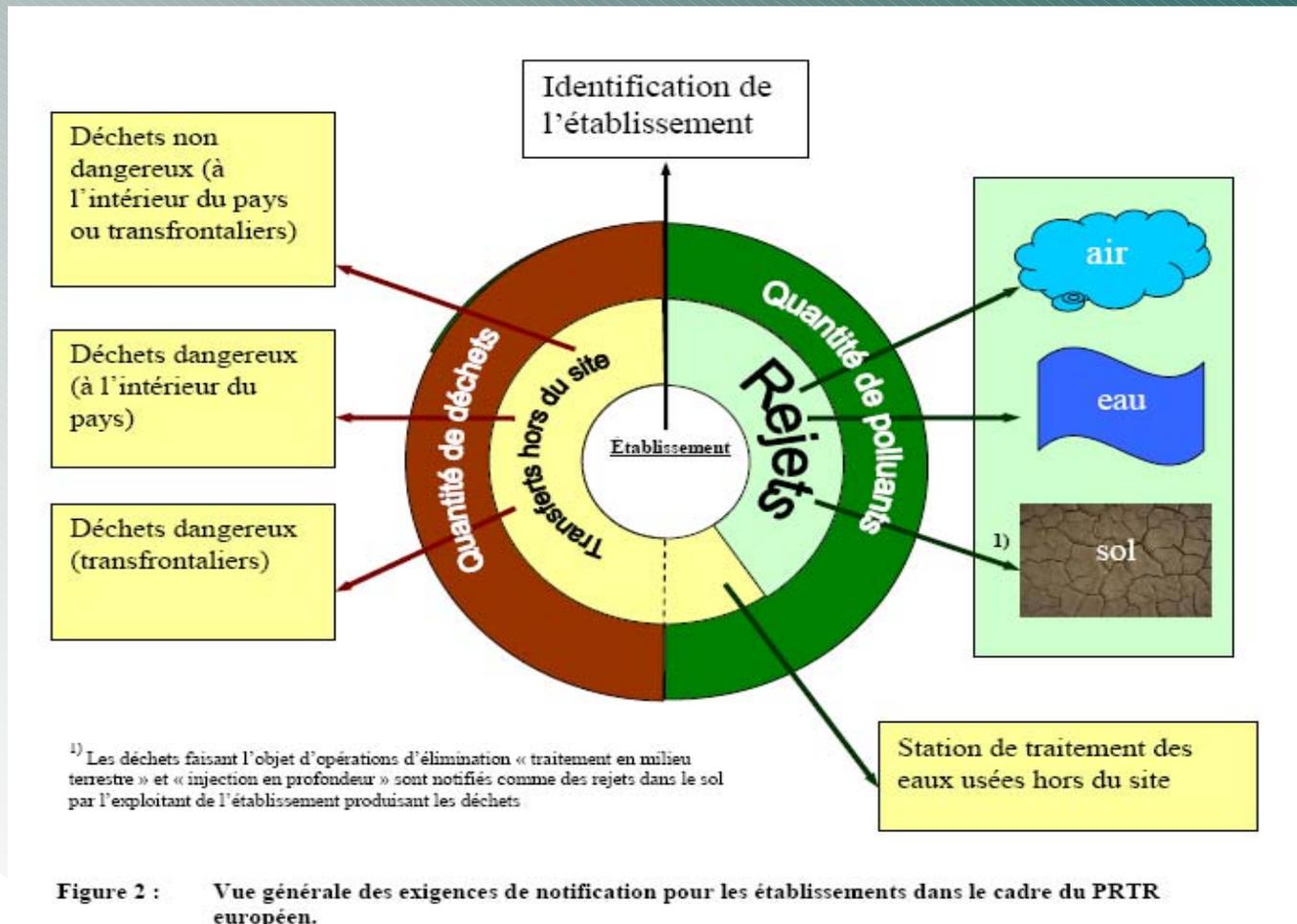
- Les activités d'exploitation en carrière sont visées par le Règlement PRTR lorsque la superficie du site où sont effectuées des opérations d'extraction est supérieure ou égale à 25Ha.
- Le document d'orientation européen spécifie que:

Règlement PRTR			Modifications dans le règlement E-PRTR
Code	Activité	Seuil de capacité	
(b)	Extraction à ciel ouvert et exploitation en carrière	Lorsque la superficie du site où sont effectuées des opérations d'extraction est égale à 25 hectares	Nouvelle activité dans le PRTR européen par rapport à la directive IPPC. Remarque : l'exploitation en carrière et l'extraction à ciel ouvert lorsque la superficie du site est supérieure à 25 hectares sont incluses dans l'annexe I et les projets en dessous de cette limite de surface sont inclus dans l'annexe II de la directive EIE 85/337/CEE. « Superficie du site où sont effectuées des opérations d'extraction » désigne la superficie du site moins la superficie de la surface réhabilitée et moins la surface de la future excavation.

# Zone d'extraction



# Transferts de déchets



- 1) La Directive « Mining waste »
- 2) La Directive IPPC et PRTR
- 3) Les Directives « Climate Change »**
- 4) La Stratégie sur les matières premières non-énergétiques
- 5) Natura 2000 et la biodiversité
- 6) L'Accord de Dialogue Social

### 3) Les Directives « Climate Change »

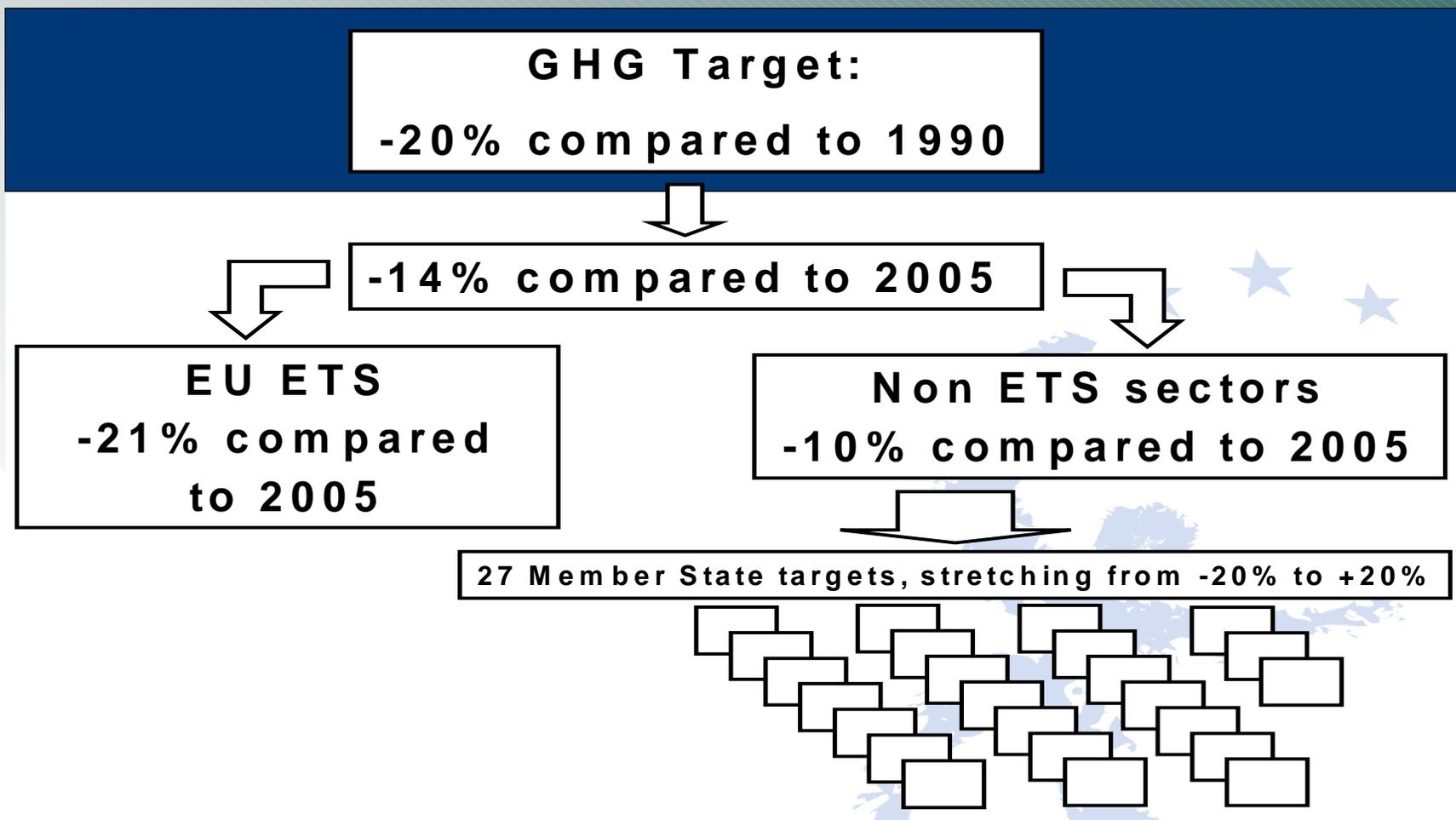
Package portant sur le système d'échange de quotas (Emission Trading System), sur les bio-carburants et énergies renouvelables et sur la capture et la séquestration du CO<sub>2</sub>.

Impact de ces directives sur le secteur:

- chaux, ciment, céramique
- transport
- électricité

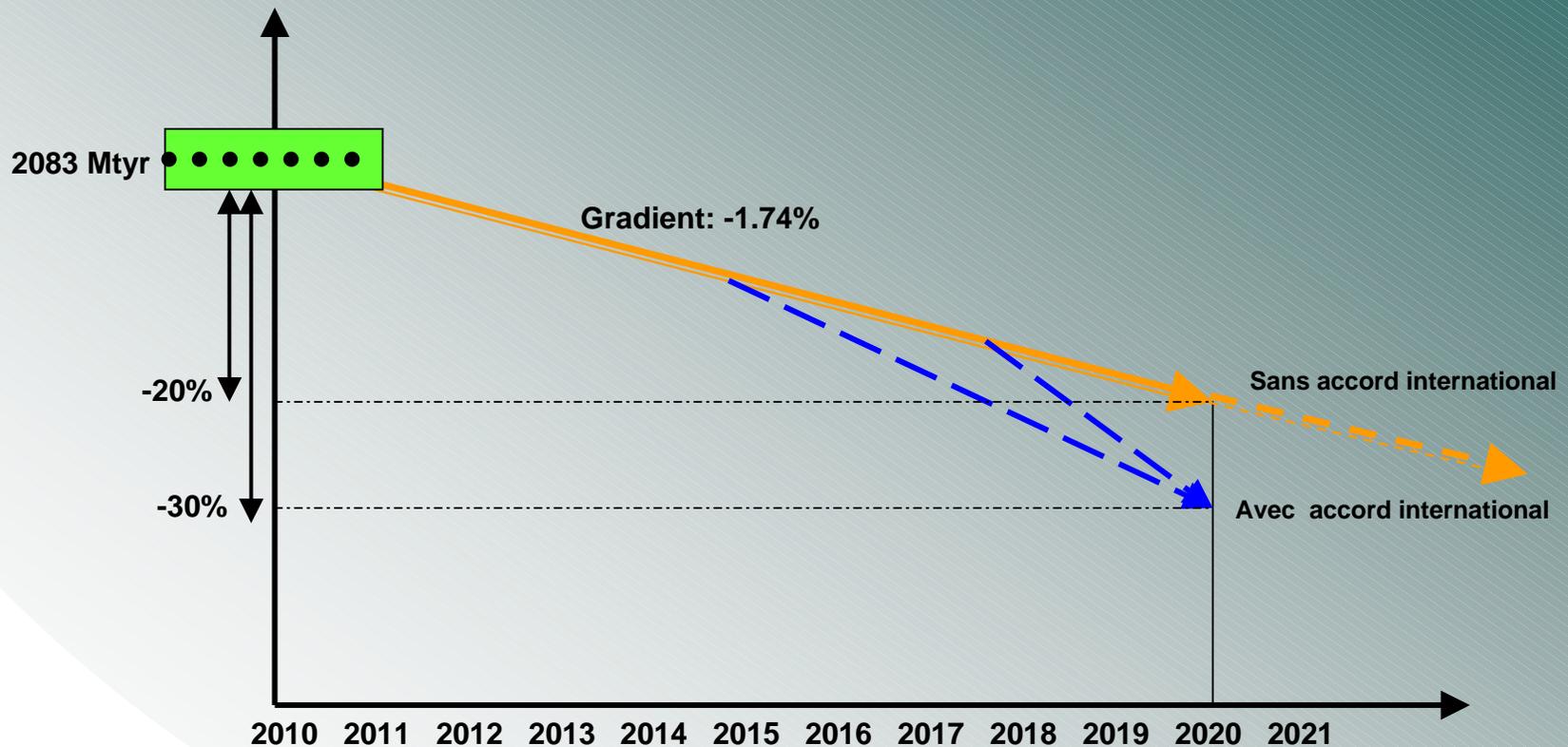
### 3) Les Directives « Climate Change »

# GHG Target 2020



### 3) Les Directives « Climate Change »

# Objectif européen de réduction



- 1) La Directive « Mining waste »
- 2) La Directive IPPC et PRTR
- 3) Les Directives « Climate Change»
- 4) La Stratégie sur les matières premières non-énergétiques**
- 5) Natura 2000 et la biodiversité
- 6) L'Accord de Dialogue Social

# Objectif général

- ❑ Examiner les facteurs qui affectent l'approvisionnement durable de matières premières non-énergétiques dans l'UE
- ❑ Assurer une approche politique cohérente

## Les 5 piliers

- 1. Augmenter la durabilité de l'approvisionnement en matières premières de sources européennes**
2. Assurer la durabilité des approvisionnements provenant de pays tiers
3. Encourager la formation dans les pays en développement
4. Encourager une utilisation plus performante des ressources
- 5. Etablir une base de connaissances adéquate concernant les matières premières**

## 4) La Stratégie sur les matières premières non-énergétiques

# 1. Assurer un approvisionnement durable de matières premières d'origine européenne

### Problèmes

- ❑ Facteurs affectant la compétitivité des industries extractives: accès aux ressources minérales, exploration, R&D, H&S, manque de main d'oeuvre qualifiée,...

### Actions

- ❑ Echange de bonnes pratiques, guidelines (e.a. Natura 2000), approche guichet unique (meilleure réglementation)
- ❑ Soutien des initiatives d'exploration, amélioration de R&D et innovation, amélioration des performances H&S, soutien des initiatives de développement de compétences

## 5. Etablir une base de connaissances adéquate concernant les matières premières

### Problème

- ❑ Manque de connaissances géologiques sur les gisements en UE
- ❑ Mise à disposition limitée des données au niveau des politiques et des décideurs (planning)

### Actions

- ❑ Recherche de possibilités pour mieux coordonner/ intégrer les différentes sources de données et de reporting à différents niveaux (UE, EM, industries, études géologiques, etc)

## 4) La Stratégie sur les matières premières non-énergétiques

### **Planning**

Q1 2008 - Consultation publique

Q2 2008 – Analyse des résultats de la consultation publique  
consultation des intervenants, projet de communication

Q3 2008 – Finalisation du projet et consultations inter-  
services

Q4 2008 - Publication de la **Communication**

- 1) La Directive « Mining waste »
- 2) La Directive IPPC et PRTR
- 3) Les Directives « Climate Change »
- 4) La Stratégie sur les matières premières non-  
énergétiques
- 5) Natura 2000 et la biodiversité**
- 6) L'Accord de Dialogue Social

### Contexte

- DG ENV a identifié le réseau Natura 2000 comme un élément important à prendre en compte dans le contexte de la préparation de la stratégie européenne sur les matières premières non-énergétiques.
- Au niveau EU, Natura 2000 est souvent pointé du doigt comme difficulté principale pour l'accès aux ressources par l'industrie extractive.
- Les Directives\* n'excluent pas ces activités dans les sites Natura 2000 , cependant

une guidance spécifique sur les activités extractives dans les zones Natura 2000 doit être développée sur base des termes des Directives.

## 5) Natura 2000 / Biodiversité

### Objectifs

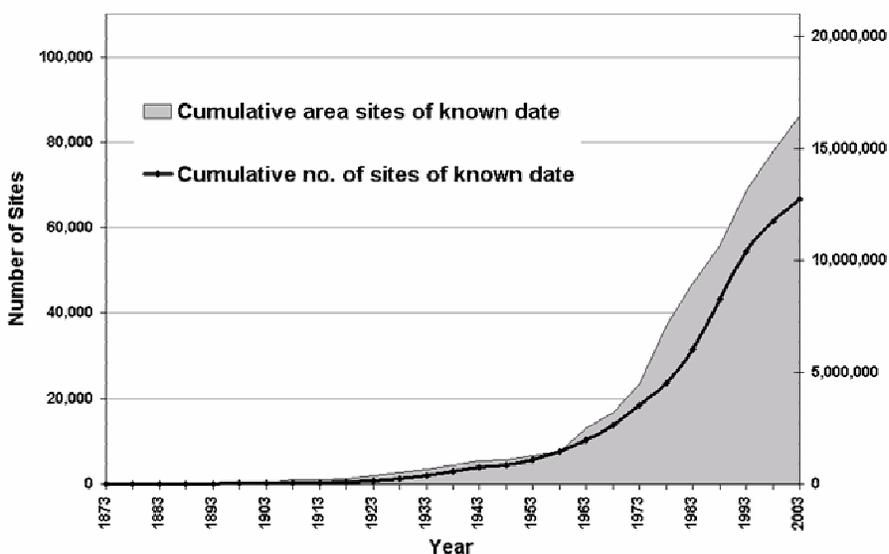
- Développer une guidance pour assurer que les activités extractives sont projetées en limitant les dommages éventuels aux sites Natura 2000
- Les guidelines doivent couvrir toutes les phases des activités extractives:
  - ✓ Exploration et sélection des lieux
  - ✓ Conception de l'activité
  - ✓ Construction et opération
  - ✓ Réaménagement

### Plan de travail

- Les travaux sont supervisés par un groupe de travail ad hoc présidé par la Commission Européenne et composé d'experts des Etats Membres, des ONG et de l'industrie
- La Commission sera assistée par un consultant externe : le groupe N2K

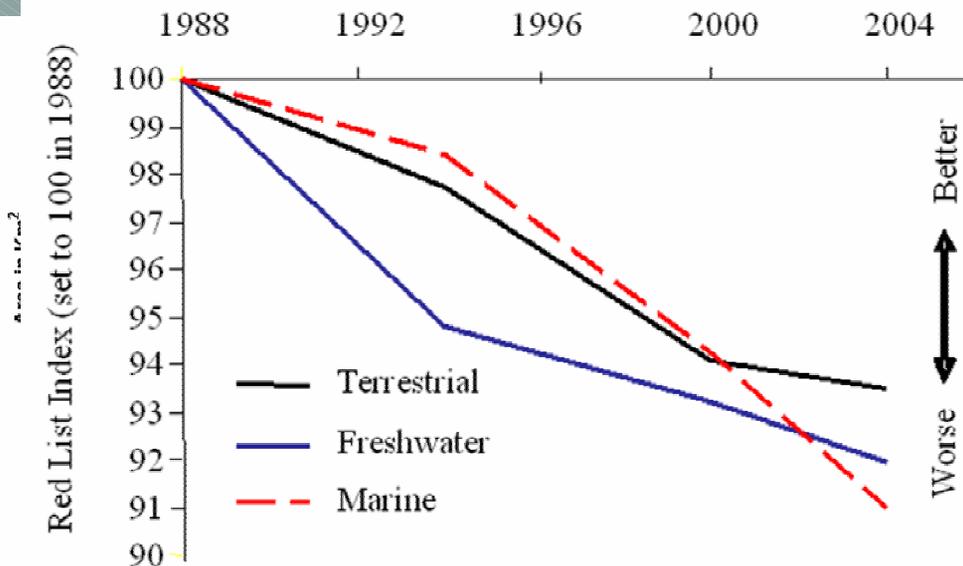
## 5) Natura 2000 / Biodiversité

### Nombre de zones protégées



Source: Chape, S., Harrison, J., Spalding, M., and Lysenko, I. 2005. "Measuring the extent and effectiveness of protected areas as an indicator for meeting global biodiversity targets" *Phil. Trans. R. Soc. B*, 360, 443–455.

### Nombre d'espèces en danger



Adapted from: Butchart, S.H.M., Stattersfield, A.J., Baillie, J., Bennun, L.A., Stuart, S.N., Akçakaya, H.R., Hilton-Taylor, C., and Mace, G.M. 2005. "Using Red List Indices to measure progress towards the 2010 target and beyond" *Phil. Trans. R. Soc. B*, 360, 255–268.



# The Business Case is changing

## Les attentes augmentent ...

- La réglementation prend de l'ampleur
- La responsabilité et l'analyse de risque demandent de plus en plus d'attention et de moyens
- Beaucoup de stakeholders demandent aux entreprises de porter plus d'attention à leur impact sur la biodiversité

## ... la confiance aussi

- Les entreprises ont pris conscience de leurs responsabilités et les intègrent dans leurs politiques et compétences
- Les partenariats entreprises/associations sont de plus en plus courants





## Les objectifs de Countdown 2010

- **Encourager** et aider la mise en place des accords internationaux et des actions nécessaires pour sauver la biodiversité;
- **Démontrer** clairement les progrès engendrés dans l'atteinte des objectifs que l'Europe s'est fixée pour 2010.
- **Conscientiser** le public à travers l'Europe sur le challenge de la sauvegarde de la biodiversité pour 2010.



- 1) La Directive « Mining waste »
- 2) La Directive IPPC et PRTR
- 3) Les Directives « Climate Change »
- 4) La Stratégie sur les matières premières non-  
énergétiques
- 5) Natura 2000 et la biodiversité
- 6) L'Accord de Dialogue Social**

## ***NEPSI***

- **Multi sectoral Negotiation Platform on Silica**
- **Premier accord social pour l'industrie européenne**
- **Première initiative multi-sectorielle**
- **Soutien de la Commission européenne**

**pour assurer:**

- **Protection de la santé des travailleurs**
- **Réduction de l'exposition à la silice cristalline en appliquant les bonnes pratiques**
- **Amélioration de la connaissance des effets potentiels pour la santé de la silice cristalline**

## ***NEPSI***

### ➤ 5 secteurs de l'extraction

- ✓ **CEMBUREAU** : The European Cement Association
- ✓ **EUROMINES** : European Association of Mining Industries
- ✓ **UEPG** : Aggregates
- ✓ **IMA-Europe** : Industrial Minerals
- ✓ **EuroRoc** : Natural Stones

### ➤ 9 secteurs de l'utilisation

### ➤ Leurs représentants syndicaux : EMCEF & EMF

**Les partenaires sociaux sont responsables pour l'implémentation de l'Accord.**

# Conclusions:

Le secteur carrier a fortement évolué ces dernières années par une dynamique interne mais aussi sous l'impulsion de nouvelles réglementations tant régionales que (de plus en plus ) européennes.

Résultat:

- beaucoup d'adaptations dans les entreprises
- une meilleure connaissance des impacts environnementaux
- plus de monitoring et de reporting
- une professionnalisation accrue

Le secteur y est parvenu avec succès et continuera à améliorer son efficacité et ses performances.

**Merci pour votre attention**

